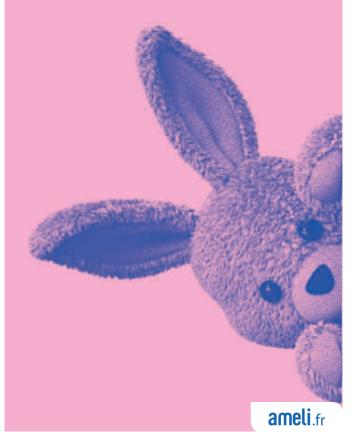


## LA DÉCLARATION DE NAISSANCE, UN JEU D'ENFANT AVEC LE COMPTE AMELI!



## Dès le lendemain de la déclaration de votre enfant à l'état civil :



Connectez-vous à votre compte ameli, rubrique « Mes démarches », service « Naissance de mon enfant », et complétez les informations demandées

> Vous avez la possibilité de faire un double rattachement sur « Inscrire votre enfant sur la carte Vitale de l'autre parent ».



Mettez à jour votre/vos carte(s) Vitale à l'accueil de la CPAM ou en pharmacie.



Après la mise à jour, votre enfant est inscrit sur votre carte Vitale et ses soins sont pris en charge.



Pour bénéficier de ce téléservice, la déclaration auprès de la CPAM doit être faite avant les six mois de votre enfant né en France.

